

JACQUES MORIN, de la Paroisse de Saint Vallier, Agriculteur et Capitaine de Milice, est comparu devant votre Comité, et interrogé a répondu comme ci-après :

Q. Connoissez-vous la qualité des Terres de la Couronne dans les profondeurs des Seigneuries de Saint Gervais et Sainte Anne du Sud, inclusivement, et quelle est leur qualité ?

R. Je connois ces Terres ayant été depuis vingt-cinq ans dans l'habitude d'y aller à la chasse presque tous les ans, et de m'absenter des sept à huit jours ; le terrain est généralement beau, montagneux derrière L'Ilet, Saint Thomas et Saint François, mais planche derrière Saint Vallier, où les Terres à la distance de quatre lieues sont les plus belles que j'aie vu par chez nous ; celles qui sont montagneuses contiennent beaucoup de bon terrain, très-susceptible de culture. J'ai été quatorze lieues dans les profondeurs et j'ai trouvé le terrain beau ; si la Couronne accordoit aux Miliciens de chaque Paroisse les Terres vis-à-vis les profondeurs de chaque Paroisse, ce seroit l'avantage des Miliciens, et cela agrandiroit le pays, car de monter en haut les Miliciens trouvent cela trop loin, et étant près de leurs parens ils en seroient plus soutenus ; ce seroit aussi un honneur pour eux de conserver ces Terres comme leur ayant été données par le Roi pour leurs services. Les gens de ma compagnie désireroient avoir leurs Terres au bout de la Seigneurie, pour pouvoir s'établir, et ils iroient tout de suite, et ils veulent sous peu présenter une Requête à Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour en avoir permission.

JOSEPH BOUCHERTE, Ecuyer, Arpenteur-Général du Bas-Canada, a paru devant votre Comité.

Q. Quelle est la quantité entière de Terre qu'il faut pour les Milices qui ont servi durant la dernière Guerre avec les Etats-Unis, suivant les proportions ordonnées par Sa Majesté ?

R. Ne connoissant point le nombre exact d'hommes qui ont servi dans les six Bataillons de Milice incorporée, et dans celui des Voltigeurs, je ne puis parler avec certitude : il faut néanmoins plus de sept cent mille acres.

Q. Quelle est la quantité de Terre qui a été arpentée à cet effet, et la quantité pour laquelle il y a eu des Certificats de Location ou des Patentes ?

R. La quantité de Terre arpentée pour la Milice, se monte à deux cent cinquante-sept mille acres ; la quantité pour laquelle il y a eu des Certificats de Location, soixante et trois mille six cents, dont la plus grande partie à des Officiers, dont quelques-uns, ayant rempli les conditions d'établissement, ont obtenu leurs Concessions par Lettres Patentes.

Q. Quelle est la proportion de Terre accordée aux Officiers, et quelle est celle des Sous-Officiers et Soldats ?

R. La quantité de Terre accordée aux Officiers, Sous-Officiers et Soldats, qui ont servi dans la dernière Guerre Américaine, dans les Corps de Milice incorporée, est comme suit :